



Chiffres, biodiversité et droit (2022-2024)

Responsable scientifique : Sophie GAMBARDELLA, chargée de recherche au CNRS

Financement : A*Midex

Depuis 2018, les publications de rapports des experts scientifiques sur l'état de la biodiversité se sont succédé, faisant tous le constat alarmant de l'effondrement de cette dernière. La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans son Rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, en 2019, estime que « sur environ huit millions d'espèces animales et végétales (dont 75 % sont des insectes), environ un million sont menacées d'extinction ».

Face à ce constat, des réponses collectives et nationales ont été apportées, toutes fixant des objectifs chiffrés pour la conservation de la biodiversité. À l'échelle internationale, ces objectifs chiffrés sont négociés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et seront contenus dans le futur Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. À l'échelle européenne, des objectifs chiffrés de conservation de la biodiversité ont été proposés par la Commission européenne dans sa « Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : ramener la nature dans nos vies ». La Stratégie, adoptée par le Parlement européen le 9 juin 2021, pose, par exemple, l'objectif d'une protection efficace d'au moins 30% des superficies marines et terrestres de l'Union. Enfin, au niveau national, les stratégies internationales et européennes sont déclinées en stratégies nationales et régionales.

Le recours aux objectifs chiffrés dans les politiques internationale, européenne et nationales de conservation de la biodiversité est présenté comme étant un outil garantissant l'efficacité de l'action menée. Toutefois, la validation de ce postulat nécessite au préalable de s'interroger sur la « vie » de ces objectifs chiffrés en réfléchissant à la manière dont ils sont construits, à leur réception par le droit, à l'évaluation de leur mise en œuvre, et éventuellement à leur justiciabilité. Ce projet se propose ainsi de mener cette recherche et de le faire selon une double approche : une approche juridique multiscalair complétée par une approche pluridisciplinaire.

Since 2018, the publication of reports by scientific experts on the state of biodiversity have followed one another, all making the alarming observation that biodiversity is collapsing. The Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) in its 2019 Global Biodiversity and Ecosystem Services Assessment Report estimates that "out of about eight million animal and plant species (75% of which are insects), about one million are threatened with extinction".

Faced with this observation, collective and national responses have been made, all of which set quantified targets for the conservation of biodiversity. At the international level, these targets are negotiated within the framework of the Convention on Biological Diversity and will be included in the future Global Biodiversity Framework for the post-2020 period. At the European level, biodiversity conservation targets have been proposed by the European Commission in its "EU Biodiversity Strategy 2030: Bringing nature back into our lives". The Strategy, adopted by the Parliament on 9 June 2021, sets, for example, the objective of effectively protecting at least 30% of the Union's marine and terrestrial areas. Finally, at national level, international and European strategies are translated into national and regional strategies.

The use of quantified targets in international, European, and national biodiversity conservation policies is presented as a tool to guarantee the effectiveness of the action taken. However, to validate this assumption, it is first necessary to examine the "life" of these quantified targets by considering how they are constructed, how they are received by the law, how their implementation is evaluated, and whether they are justiciable. This project therefore proposes to conduct this research using a dual approach: a multi-scalar legal approach supplemented by a multidisciplinary approach.